Nations Unies S/2000/1012

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 octobre 2000
Français
Original: arabe

Lettres identiques datées du 22 octobre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de M. Taha Yacine Ramadhan, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, en date du 20 octobre 2000, concernant l'agression flagrante continuelle perpétrée par les aviations des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne illégitimes. En effet, ces aviations ont, au cours de la période du 9 au 15 octobre 2000, effectué 198 sorties, 90 depuis l'Arabie saoudite, 78 depuis le Koweït et 30 depuis la Turquie. Le Vice-Président, Ministre des affaires étrangères par intérim, demande au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui est la sienne concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales en intervenant auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ainsi que des États qui participent à cette agression, et de respecter les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

00-70704 (F) 251000 251000

Annexe aux lettres identiques datées du 22 octobre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 9 le 15 octobre 2000, les avions américains et britanniques ont continué de violer l'espace aérien iraquien à partir de leurs bases en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, en effectuant 198 sorties dont 90 à partir de l'Arabie saoudite, 78 à partir du Koweït et 30 à partir de la Turquie, comme indiqué ci-après :

1. *Région nord* : 30 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 kilomètres/heure et à une altitude de 6 000 à 12 000 mètres :

a) Le 9 octobre 2000, à 10 h 5, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région nord en effectuant 10 sorties, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Dahouk, Amadiya, Oqra, Arbil et Zakho avant d'être contraints de rebrousser chemin à 10 h 10 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

b) Le 10 octobre 2000, à 11 h 15, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15 et F-16, venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région nord en effectuant 20 sorties, au cours desquelles ils ont survolé les zones de Dahouk, Amadiya, Aïn Zala, Oqra, Zakho, Baïbon et Rawandouz avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 h 40 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense.

2. *Région sud* : 168 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 kilomètres/heure et à une altitude de 9 000 à 13 000 mètres :

a) Le 9 octobre 2000, à 8 heures, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 32 sorties, dont 22 à partir de l'espace aérien saoudien avec l'appui d'un avion AWACS et 10 à partir du Koweït avec l'appui d'un avion de type E2-C. Ils ont survolé les zones de Salman, Samaoua, Nassiriya, Joulaïba, Rafa'i, Al Qorna, Chanafiya et Qalaât Salah avant d'être contraints de rebrousser chemin à 16 h 35 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

b) Le 10 octobre 2000, à 9 h 5, des avions américains et britanniques de type F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 52 sorties, dont 26 à partir de l'Arabie saoudite et 26 à partir du Koweït, appuyés respectivement par un avion AWACS en Arabie saoudite et un avion de type E2-C au Koweït. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Al Hay, Afak, Samaoua, Al Akhidar, Nassiriya, Al Qorna, Al Kout, Naamaniya, Salman et Lassaf avant d'être contraints de rebrousser chemin à 16 h 10 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

c) Le 12 octobre 2000, à 11 h 15, des avions américains et britanniques de type F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 46 sorties,

dont 22 à partir d'Arabie saoudite et 24 à partir du Koweït, avec l'appui d'un avion AWACS en Arabie saoudite et d'un avion E2-C au Koweït. Ils ont survolé les zones de Bassorah, Samaoua, Salman, Nassiriya, Imara, Joulaïba, Chinafiya, Qal'at Soukkar, Qal'at Saleh, Lassaf, Ashbija, Bassiya, Aartawi, Chatra Al Hay, Diwaniya, Al Kout, Naâmaniya, Al Machkhab, Al Nakhib et Rafa'i avant d'être contraints de rebrousser chemin à 15 h 55 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

d) Le 13 octobre 2000, à 13 h 25, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 28 sorties, dont 12 à partir de l'espace aérien saoudien avec l'appui d'un avion AWACS et 16 à partir du Koweït avec l'appui d'un avion de type E2-C. Ils ont survolé les zones de Samaoua, Salman, Nassariya, Imara, Joulaïba, Najaf, Al Hay Qalaât Salah et Chinafiya, avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 h 45 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense;

e) Le 14 octobre 2000, à 14 heures, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 12 sorties, dont 2 à partir du Koweït et 10 à partir de l'Arabie saoudite avec l'appui d'un avion AWACS et d'un avion de type E2-C. Ils ont survolé les zones de Joulaïba, Bassiya et Artawi avant d'être contraints de rebrousser chemin à 15 h 20 par les forces antiaériennes iraquiennes agissant en état de légitime défense.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils iraquiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour

qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Vice-Président de la République d'Iraq,
Ministre des affaires étrangères par intérim
(*Signé*) Taha Yacine **Ramadhan**